

## RAPPELS DE VÉHICULES

Dans de nombreux pays, il est obligatoire d'informer les propriétaires des véhicules concernés par le lancement d'une campagne de rappel et de les tenir au courant des mesures qu'ils doivent prendre en conséquence.

Si tel est le cas, le propriétaire officiel du véhicule sera contacté et invité à faire contrôler son véhicule gratuitement.

Pour qu'une campagne de rappel aboutisse, il est important que nous puissions vous contacter facilement. Si vous avez changé d'adresse ou êtes le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez remplir la page **Changement de propriétaire ou d'adresse** à la fin de ce document, la détacher et l'envoyer à l'adresse correcte qui est indiquée.

Jaguar Land Rover Limited met à votre disposition un service d'information exclusif pour vous permettre, ainsi qu'aux propriétaires des véhicules construits par Jaguar depuis janvier 1983, de déterminer rapidement si l'un de ces véhicules a déjà fait l'objet d'une campagne de rappel. Vous pourrez ainsi savoir si un défaut a été corrigé et par qui. Si le défaut n'a encore pas été corrigé, des conseils sont également à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

Il vous suffit pour cela de prendre contact avec votre concessionnaire/réparateur agréé Jaguar et de lui communiquer les informations sur le véhicule figurant sur la page **Informations sur le véhicule**.

Toutes les informations concernant les travaux effectués sur votre véhicule dans le cadre d'une campagne de rappel seront consignées dans la section ci-dessous.

N° de campagne :	Date :
Action :	
Kilométrage enregistré :	

N° de campagne :	Date :
Action :	
Kilométrage enregistré :	

N° de campagne :	Date :
Action :	
Kilométrage enregistré :	

N° de campagne :	Date :
Action :	
Kilométrage enregistré :	